DIE WIENER RECHTSANWÄLTE STARK FÜR SIE

GENERAL CONGRESS
FBE
Wien, 29th -31st October 2014

Are lawyers still independent today?

Michel Benichou
Vice-President, CCBE

Intervention Vienne – 2 juin 2014
Fédération des Barreaux d'Europe
Maître Michel BENICHOU

L'INDEPENDANCE DE L'AVOCAT

Monsieur le Président,
Mes Chers Confrères,

Je vous remercie de me permettre d'intervenir au nom du Conseil des Barreaux Européens – C.C.B.E. – qui représente aujourd'hui près d'un millions et demi d'avocats situés sur tout le continent européen. Actuellement, les 28 barreaux des pays membres de l'Union Européenne sont adhérents. Il faut y ajouter les trois barreaux de l'Association de libre échange et la Suisse pour des raisons historiques. Trois barreaux de pays sollicitant leur entrée dans l'Union Européenne sont membres du C.C.B.E. et 10 observateurs dont les deux derniers sont la Chambre Fédérale des Avocats de RUSSIE et le Barreau de SAINT-MARIN.

Vous avez raison de poser la question de l'indépendance de l'avocat. Toutefois, en premier, je veux parler des questions européennes. Nous sommes en effet la Fédération des Barreaux d'Europe. Plusieurs organisations d'avocats sont présentes dans cette salle. Jamais l'Europe n'aura été, en France, en Grande-Bretagne, en Italie, au Danemark et en Autriche, aussi critiquée. Elle traverse une crise existentielle qui est à la fois économique, démographique, politique et institutionnelle. Elle est vilipendée par tous les politiques avides de s'attribuer les succès européen et de renvoyer à l'Europe leurs échecs. On communautarise les échecs. On nationalise les succès. Nous sommes dans une Europe du désenchantement, du ressentiment, de l'amertume. Pire, nous sommes dans une Europe europhobe.

Les élections européennes ont connu une poussée des partis qui ont en commun l'aversion de l'Europe.

En France, le Front National d'extrême droite est arrivé en tête des partis politiques. Il en est de même pour l'UKIP en Grande-Bretagne ou le Parti populaire danois au Danemark. En Italie, le mouvement Cinq Etoiles fait plus de 21,15 % et la Ligue du Nord 6,15 %. Aux Pays-Bas, le PVV fait 13,2 %. En Autriche, le FPO fait 19,7 %. On peut y ajouter les partis hongrois comme le JOBBIK, polonais comme le KNP, grec comme l'AUBE DOREe qui atteint le 9,33 % ou en Allemagne, pour la première fois, le parti d'extrême droite néonazi qui atteignant 1 % disposera d'un député au Parlement Européen auquel on ajoutera les 7 députés du parti AFD anti de l'Union Européenne.

Je pourrais également citer les partis de Lituanie, de Finlande ou de Suède. Les mouvements d'extrême droite et europhobes ont triomphé lors des élections européennes du 25 mai.

Cela démontre que l'Union Européenne ne va pas bien. Elle n'est plus l'objet d'un enthousiasme populaire. Le rêve semble avoir disparu de notre horizon et, comme le disait Milan KUNDERA : « *nous traversons le présent les yeux bandés* ».

Le souverainisme est à la mode. On s'accroche au concept de l'Etat nation. On prétend qu'il s'agirait du seul rempart contre l'incertitude et l'insécurité sociale. Il s'agirait d'un havre de paix et de prospérité alors même qu'on a oublié que ce sont les Etats-nations et leurs intérêts égoïstes qui ont déclenché deux guerres mondiales durant le XXème siècle outre les guerres coloniales et autres guerres civiles. Nous avons frôlé l'Apocalypse. L'Europe des nationalismes est un danger. C'est l'Europe xénophobe, égoïste, rabougrie. On oublie l'Histoire et on tend même à la nier pour la renverser. C'est une Europe de la rechute.

Il faut que les organisations d'avocats se mobilisent pour expliquer l'Europe et pour défendre l'Europe.

Nous n'avons que la parole. Il nous faut donc parler – dans la mesure de nos moyens – pour tous ceux qui ne peuvent le faire.

Il nous faut également parler aux avocats. Il y a un véritable désenchantement y compris dans notre profession à l'égard de l'Europe. Ceux-ci ont l'impression de n'être plus libres, plus reconnus, victimes et un déclassement. Ils ont l'impression de ne plus être indépendants.

Les avocats ne peuvent être indépendants sur le marché juridique et en considérant que le droit est devenu un véritable produit. Or, nous sommes dans une marchandisation du droit.

Le marché du droit est depuis plusieurs années en profonde mutation. De besoins nouveaux apparaissent de la part des justiciables. Mais surtout, d'autres acteurs que les avocats interviennent et s'emparent de parts de marché de plus en plus importantes. Nous sommes dans la dérèglementation, la concurrence effrénée.

De surcroit, dans toute l'Europe, l'accès à la Justice est un droit menacé.

Le Droit est de plus en plus compliqué. Des litiges apparaissent d'un genre nouveau et les enjeux financiers sont trop faibles pour être rentables pour les avocats. Leur prise en charge s'avère donc compliquée. Il y a une baisse du recours au service à l'avocat par les

entreprises. Il y a une impossibilité d'accéder à la justice pour certaines classes moyennes.

Dans certains pays, le contentieux est en baisse dans des conditions dramatiques, ainsi le Québec.

La crise est présente et l'avocat n'est pas indépendant lorsqu'il est soumis économiquement à ses clients.

Par ailleurs, aujourd'hui, il est obligé d'utiliser de nouvelles technologies. Or, ces nouvelles technologies constituent :

- Un espionnage de masse comme cela se passe avec le programme PRISM ;

- Des menaces sérieuses avec l'utilisation de Cloud Computing qui n'est pas une solution « sans nuages » compte-tenu, d'une part, de l'espionnage mais, d'autre part, de la fragilité de cet informatique en nuage avec des failles et des trous noirs. Seul un cloud européen pour les avocats nous permettra d'échapper à ces désordres.

- Par ailleurs, sous la pression des juridictions et des Etats, certaines barrières qui existaient et qui protégeaient les avocats, ont disparu. Les monopoles n'existent pratiquement plus et n'existeront plus demain. Les avocats peuvent faire de la publicité et du démarchage en considérant les arrêts rendus par la Cour de Justice. Bien plus, les avocats eux-mêmes sont devenus un marché.

- Nous sommes soumis au marché. Les Etats n'ont qu'un rêve : c'est de nous soumettre. Certains pays le voient directement comme les avocats turcs. Mais, de façon insidieuse, on essaye de réduire le périmètre des avocats et de les soumettre économiquement. On est contraint à participer à la lutte contre le blanchiment, la fraude fiscale qui est parfaitement légitime mais surtout on nous oblige à être des délateurs.

Mais le danger le plus grave vient de l'intérieur, la perte de la morale, la perte des repères déontologique.

Comment peut-on accepter que, dans certains pays, des sociétés d'avocats soient contrôlées par des tiers tant au niveau des capitaux que des managements ? Comment peut-on accepter les alternatives business structures dans lesquelles aujourd'hui des compagnies d'assurance ou des transporteurs routiers vont développer des produits juridiques à destination de consommateurs avec la caution des organisations de régulation d'avocats ?

L'indépendance n'existe plus lorsque vous êtes soumis à un investisseur qui va demander des comptes, qui va contrôler les affaires qui vous acceptez, qui ne va pas accepter le secret professionnel.

Ainsi, le pire danger de notre indépendance, c'est bien le comportement des avocats qui :

- Oublient le secret professionnel,
- Négligent le conflit d'intérêts,
- Se soumettent à des clients ou à des investisseurs extérieurs et abandonnent le management de leur entreprise.

Or, l'indépendance, c'est le support de la relation de confiance avec le client. Sans indépendance de l'avocat, il ne peut pas y avoir un avis éclairé, il ne peut pas y avoir de défense libre, il ne peut pas y avoir de crédibilité de l'avocat à l'égard des juges.

Ce sont les ordres qui sont les responsables du contrôle de cette indépendance. Ce sont les ordres qui doivent garantir l'indépendance des avocats et se battent pour que cette indépendance soit totale et permanent. LA confiance passe par l'organisation collective des avocats dans une « économie de qualité ». Les Ordres doivent donc communiquer et savoir s'il le faut. Ils doivent définir par tous moyens l'autorégulation.

PERICLES, lors des guerres contre Spartes, disait aux athéniens : « vous avez le choix : vous reposer ou être libres ».

La profession d'avocat est devant le même dilemme. Soit elle accepte la perte de son indépendance et nous devenons de simples prestataires individuels juridiques et la notion de communauté disparait ainsi que celle des ordres et de toutes collectivités, soit nous nous battons pour conserver cette indépendance, fondement de la profession et nous resterons des avocats.

Attention, à l'illusion d'une profession en pleine santé et resplendissante ! Je vous rappelle qu'une étoile morte continue de briller pendant des centaines d'années.

Merci de votre attention.

Michel BENICHOU
Vice-président du C.C.B.E.